Forum international de l'économie circulaire La Réunion - mercredi 28 septembre 2016 Atelier N°2: Quelles politiques publiques pour une île zéro déchet ?

Valorisation des déchets d'accumulateurs et de pneumatiques



David PINCEPOCHE, directeur d'activités de ATBR et AVPUR 06 92 61 40 21 contact@atbr.re



- La Responsabilité Elargie du Producteur (REP)
- ATBR et AVPUR, organismes collectifs
- Collecte, valorisation et financement
- Bénéfices du Recyclage et de la REP



Responsabilité Elargie du Producteur

Valorisation

Des déchets au prorata des ventes

Déclaration annuelle

• À l'ADEME des quantités de produits mis sur le marché, collectés et valorisés

Agréments

 Prestataires de transport, stockage et valorisation agréés

Traçabilité

Bordereaux de Suivi des Déchets



Responsabilité Elargie du Producteur







1 batterie importée = 1 batterie déclarée = 1 batterie recyclée







1 pneu importé = 1 pneu déclaré = 1 pneu recyclé



Valorisation des déchets d'accumulateurs automobiles et industriels



Présentation de ATBR



2001

61

86%

Organisme collectif



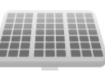














Objet













COLLECTE











326 PDC en 2015

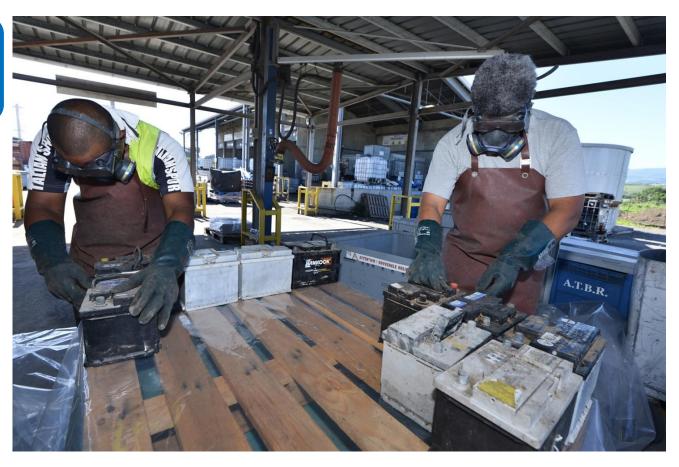
400 Batteries collectées / jour





RECEPTION EXPORT











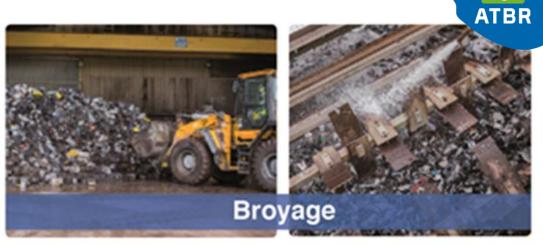




97% d'une batterie est recyclé

Le plomb est recyclable à l'infini

100 000 batteries recyclées par an





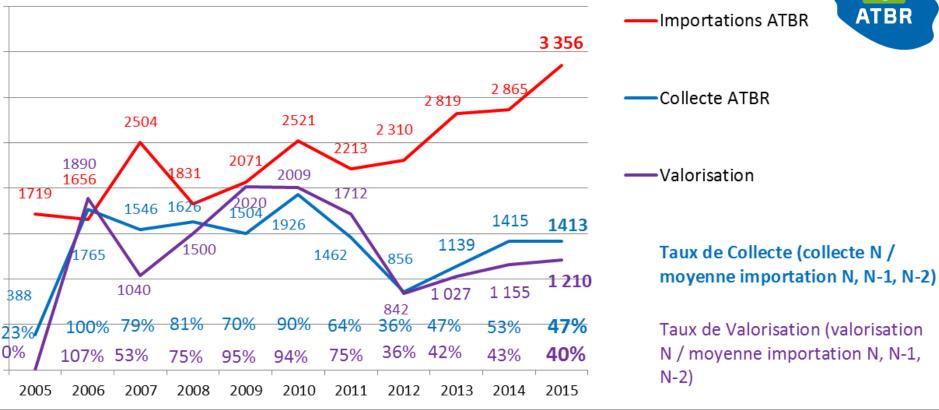






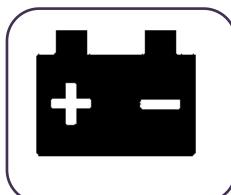
Collecte et valorisation ATBR (en tonnes)





Financement





- Depuis 2012
- éco-contribution = 0 €



 Actuellement, le cours du plomb permet de financer la filière



Présentation de AVPUR







74%











































COLLECTE









306 PDC en 2015

2000 pneus usagés collectés par jour





VALORISATION

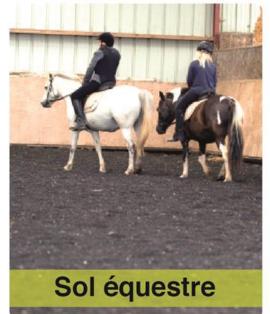


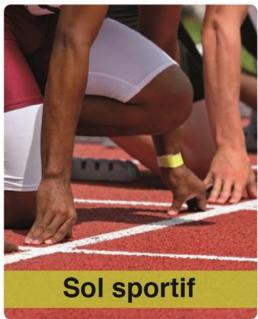




AVPUR

660 000 pneus recyclés en 2015





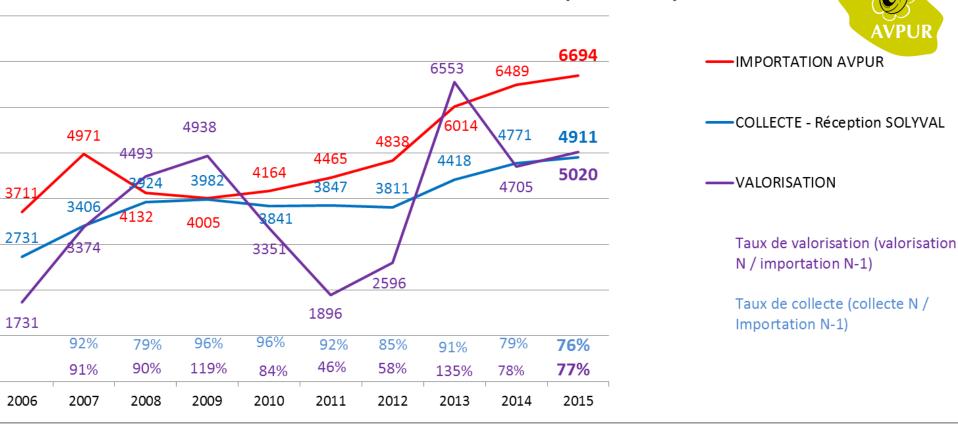








Collecte et valorisation AVPUR (en tonnes)



Financement



Contribution environnementale

0,68 € HT

Cat F: Cyclomoteurs <3kg





1,36 € HT

• Cat E: MOTOS, scooters, Quads

2,42 € HT

Cat A: Véhicules Légers

18,30 € HT

• Cat B: POIDS LOURDS

29,75 € HT

• Cat C: Agricoles, Génie civil 1 < 200kg

126 € HT

Cat D: Génie civil 2 >200kg



















Respect de la réglementation



Responsabilité Elargie du Producteur







Elimination des déchets non conforme

Défaut de déclaration des importations et valorisation

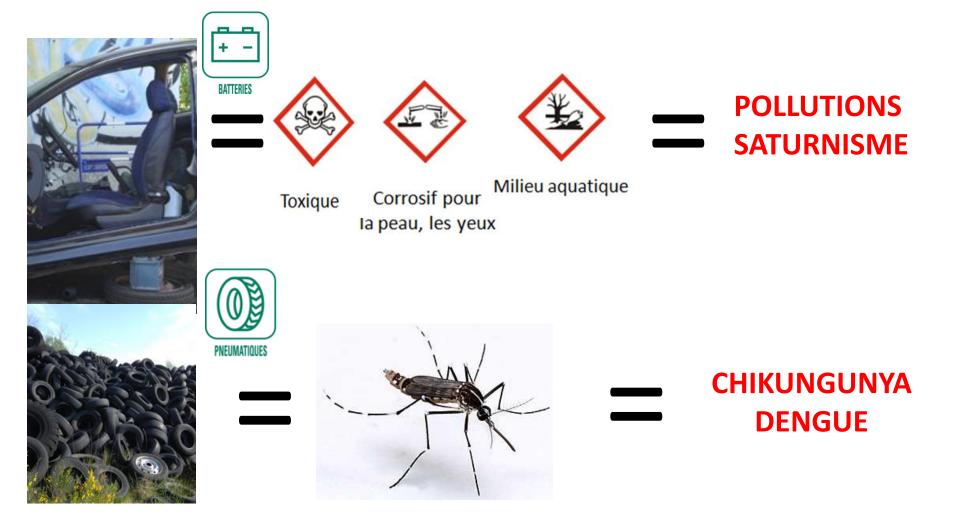
• 2 ans d'emprisonnement

• 75 000 € d'amende

 7 500 € (maxi) / unité importée



Protection de l'environnement et de la santé





Sauvegarde des ressources naturelles

Lutte contre le changement climatique



NOMBRE DE PNEUS DE VOITURE À RECYCLER



1

CALCULEZ

*En savoir plus sur le calcul des économies environnementales

Je permets l'économie de :

 la consommation électrique de 41 réfrigérateurs par jour



la consommation d'eau de

4 cycles de lave-linge



l'émission de CO₂ de 119 km parcourus par une voiture Source

ALIAPUR



Création d'activités économiques et d'emplois locaux



Conclusion



LA REP

Outil idéal permet de prévoir techniquement et financièrement le recyclage d'un produit dès sa mise sur le marché

Outil équitable

La charge financière de l'élimination du déchet du contribuable au consommateur

Outil de l'économie circulaire

Pour aller plus loin vers le zéro déchet



Sortir du STATUT DÉCHET les produits recyclés

ECO CONTRIBUER dès l'importation tous les produits soumis à la REP

ECO MODULER en fonction des performances environnementales

Généraliser un OCTROI DE MER incitatif pour les produits écologiques

Contrôler et sanctionner les importateurs « non contributeurs », détenteurs de déchets professionnels, trafiquants de déchets

Inclure l'utilisation de produits recyclés dans les marchés publics

Créer un numéro vert « déchet »



Forum international de l'économie circulaire La Réunion 28 septembre 2016 Atelier N°2: Quelles politiques publiques pour une île zéro déchet ?



contact@atbr.re Tél:02 62 21 26 73 www.atbr.re



contact@avpur.re Tél:02 62 21 26 73 www.avpur.re